

	ÉCOLE	: ESCOLA-MIRAL
	SUPÉRIEURE	: D'ART
	D'ART	: ET DE DESIGN
	DESIGN	: MEDITERRANEE
	MARSEILLE	: 13008
	MARSEILLE	: CEDEX 9

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE  
13008 MARSEILLE CEDEX 9

## Approbation Budget Primitif 2019

*Note de présentation*

Conseil d'Administration

Séance du 14 Décembre 2018

N° d'achat MODELIE\_05\_L1\_10\_12 10 - BUDGET PRIMITIF 2019\_F11

### PREAMBULE

Départ de la N°2018-001 du 7 août 2018 portant sur la répartition territoriale de la République (NOTRe), l'ESADOMM doit produire, conformément aux dispositions de l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une note de présentation présentant synthétiquement les informations nécessaires relatives

Ce document a ainsi pour objectif de soumettre à l'examen et de valider aux membres du Conseil d'Administration sur les conditions d'établissement du budget primitif.

Dans un souci de transparence constante, il est prévu de donner à l'ensemble des membres du CA une vision précise des données et des orientations économiques de l'ESADOMM.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments clés pour l'exécution du Budget Primitif soumis au vote.

### INTRODUCTION

- **Lorsque**

l'Administration :

Agencé d'initiative locale à la tête d'un établissement public local de coopération territoriale, l'Administration Publique de l'ESADOMM, en liaison étroite avec le conseil d'Administration, a pour objectif de présenter l'opportunité d'une initiative ou à constater l'existence d'une problématique.

**Le Comptable Public :**

Agent public chargé du règlement des différents aspects et de tenir les comptes des personnes morales autorisées aux côtés de la comptabilité générale. Il possède une double fonction : En tant que comptable, il a le monopole de la conservation des documents publics (soit directement, soit par l'intermédiaire d'agents sous son contrôle et en responsabilité). En tant que payeur, il a la charge de faire les versements ou la régularité des opérations relatives aux différents postes (pour les opérations des crédits, existence de crédits budgétaires) ;

**Missions Comptables Budgétaires et Comptabilité Analytique :**

La comptabilité en un système d'organisation de l'administration dévolue les missions :

- De saisir, de classer, d'entretenir et de contrôler les données des opérations budgétaires, comptables et de présenter aux différents services les comptes résumés et détaillés
- De présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et de l'activité à la date de la clôture de l'exercice
- De collaborer au sein de leur service et servir de support à l'évaluation de leur performance

Le comptable budgétaire a comme ouverture et la communication des autorisations d'engagement et de payer ainsi que l'enregistrement des mandats autorisés. Elle possède les codes de crédits de l'exécution des crédits et, le cas échéant, des crédits ouverts à la disposition des bénéficiaires à titre de justification de ces crédits et des mandats.

La comptabilité analytique a ses fondés sur la comptabilité générale. Elle a pour objet de mesurer les coûts d'une structure, d'une fonction, d'un projet, d'un bien produit ou d'un service réalisé et, le cas échéant, des produits associés en vue d'établir des décisions d'organisation et de gestion.

- **Rappel des règles budgétaires**

Le budget est basé sur le principe de prévision et autorisés les recettes et les dépenses annuelles de l'exercice. Il comprend deux secteurs : le secteur de **fonctionnement** et le secteur d'**investissement**. Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article.

Le budget de fonctionnement est **exécuté** par l'application d'une nomenclature par chapitre. Le classement des opérations est effectué selon un plan de comptes qui est défini et repris au sein de chaque chapitre.

Pour le fonctionnement, le plan de comptes est le **Plan Instructeur budgétaire et comptable** qui régit le plan comptable. La structure budgétaire et comptable N14 est mise à jour et tenue à jour pour tenir compte de l'évolution du contexte budgétaire et réglementaire. Le plan N14 du Plan Instructeur comptable est disponible sur le site du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique.

**BUDGET GÉNÉRAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'IMPLÈSSEMENT
<b>Dotations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>- Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>Chapitre...</li> </ul>	<b>Dépenses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>Centre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> </ul>
<b>Produits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>- Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>Chapitre...</li> </ul>	<b>Recettes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>Chapitre                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> <li>▪ Article</li> </ul> </li> <li>- Chapitre</li> </ul>

Les principes budgétaires sont les suivants :

- Le principe d'équilibre réel : Les recettes et les dépenses doivent, au stade de l'adoption, s'équilibrer. Cet équilibre doit être réel se pen succès (fonctionnement et investissement). En outre, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, d'estimer ce qu'elles incluent avoir fait il faut être évalué en tenant toute dispersion ou modification faite.
- Le principe d'annualité : Le budget est voté et exécuté sur la base des comptes qui équilibrent pour une année civile (1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre année N), toutes les ressources et toutes les charges. Le conseil d'administration d'équilibre, de faire l'objet et de rendre exécutoire le budget budgétaire avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'année à laquelle il se rapporte et qui voit l'exécution des dépenses et les recettes conformément prévues. Avant le début de l'exercice, toutes les recettes et les dépenses doivent être prévues au budget pour un an, et seulement pour un an (sauf dérogation).
- Le principe de l'unité : Un seul document budgétaire doit refléter les prévisions de la collectivité.
- Le principe de l'universalité : La compensation entre les recettes et les dépenses est obligatoire. Aucune opération ne peut être pratiquée et d'être de l'opération en recette ou en dépense.

**4. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018**

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget pour l'exercice 2018 s'élevaient à 7 766,00 €

Compte	Objet	Montant
<b>CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		
7007 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	Droits d'inscriptions	206 700 000 €
7007 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	Ateliers Publics et Stages Intra muros	120 000 000 €
7157 - Retenues et crédits des services périscolaires et d'enseignement	Classe Préparatoire	20 000 000 €
7087 - Retenues et crédits des services périscolaires et d'enseignement	Contrats d'entretien	13 500 000 €
7007 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	Commissions d'équivalence	0 000 000 €
7007 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	Participations Étudiants Bénévoles Périscolaires	8 000 000 €
<b>CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES</b>		
7308 - Autres taxes diverses	Parcours de l'Apprentissage Évalués	13 000 000 €
<b>CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
7478 - Autres	Subvention de l'État - Ministère de la Culture	673 000 000 €
7478 - Autres	Subvention de Ministère de la Culture au projet MUSIQUE	10 000 000 €
7478 - Autres	Coût de l'achat de matériel du Ministère de la Culture pour le programme d'intégration MUSIQUE / OLAB Césaire	63 400 000 €
7478 - Autres	Subvention de l'État - Ministère de la Culture pour le programme de professionnalisation « Travail / Travail 1 A	15 000 000 €

7474 - Autres	Subvention financière du Ministère de la Culture pour le projet « Réseau Citoyen en Haute Supérieure d'Art »	15 000.00 €
7475 - Autres	Subvention financière du Ministère de la Culture pour le projet « Médiation / Internet »	5 000.00 €
7478 - Autres	Subvention financière du Ministère de la Culture pour le projet « Bureau des Expositions »	19 000.00 €
7479 - Réaction	Subvention de la Région pour le projet « Zéro Déchet Montoux - Projet pilote d'analyse de gestion en région » (cf. Budget Prévisionnel)	20 000.00 €
74748 - Autres Communales	Participation financière de la Ville de Nassy	5 200 000.00 €
7479 - Budgets Communales et Fonds Structures	Subvention pour la maîtrise de l'enseignement supérieur de l'académie (Montant Prévisionnel)	15 000.00 €
<b>CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES</b>		
757 - Revenus des entreprises	Recouvrement Annuelle de « Cotehors » et autres recouvrements d'occupation du domaine public	4 500.00 €
758 - Autres produits des activités de gestion courante	Requêtes des Cartes de Patrimoine (selon %)	50 000.00 €
<b>CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>		
013 - Retards, pénalités et remboursements sur services extérieurs		1 300.00 €
014 - Remboursement sur rémunérations du personnel	Régularisation Cotisations Patronales (Salaire) et indemnités Retraites Mutualistes	102 000.00 €
045 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et Prévoyance	Perception Inversement Journalières	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 717 066.00 €</b>

**II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018**

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget pour l'exercice 2018 s'élèvent à **6.717.000,00 €**.

Répartition analytique du budget :

MARCHE CARACTERE EMPLOIS PERMANENTS NON ALIMENTÉS	5.269.000,00 €
DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE (FRAIS GENERALS)	97.300,00 €
COUVERTURE ADMINISTRATIVE	3.000,00 €
LOGISTIQUE, LOGIQUE, ENTRETIEN, TRAVAUX EN BRIQUE (Fournitures de petit équipement, Fournitures (Travaux et prestations de service)	18.000,00 €
MARCHE (Fournitures d'équipement, Petit équipement, Fournitures diverses)	0.900,00 €
HYGIENE ET SECURITE (Fournitures de petit équipement, Matériel de bureau, Frais de Gardiennage, Nettoyage, Prestations de Services Sécurité)	194.000,00 €
INFORMATIQUE (Fournitures- Petit Equipement, Fournitures Administratives, Matériel de bureau, Frais de Télécommunications, Prestation de Service, Réseaux locaux)	1.1.000,00 €
ELUCUBRATIONS HUMANES (Formations et autres dépenses diverses)	13.500,00 €
COOPÉRATION LOCALE (Filles et Catégories, Associations et Insertion, Jeunes, Réceptions, Bourses)	35.000,00 €
QUALITATIVE (Fournitures Administratives, Acquisition Maintenance, Déplacements)	12.000,00 €
INSERTION PROFESSIONNELLE / PROFESSIONNELS (PRO- FT PROGRAMME A TRAVAIL (MARCHE) (Préparation Financement, Fournitures scolaires, Réceptions, Bourses) STAGE INSERTION PROFESSIONNELLE ET STAGE POUR LE PROGRAMME TRAVAIL TRAVAIL)	76.000,00 €
RELATIONS INTERNATIONALES ET PROGRAMME EUROPEEN (Bourses) (COUVERTURE INTERNATIONALE LE DECO PROGRAMME FRANÇAIS)	20.000,00 €
AUTRES PROJETS (Bourses)	0.500,00 €
EVENEMENTS PRÉVENTIFS - WORKSHOP, CONFÉRENCES, SEMINAIRES, VOYAGES (Fournitures Petit Equipement, Fournitures scolaires, Transports et Déplacements, Réceptions et Intélocutions, Bourses)	70.000,00 €
PROGRAMME ZEP (Fournitures de Petit Equipement, Fournitures scolaires, Transports et Déplacements, Frais de Frais d'entretien, Bourses)	50.000,00 €
TUDES PRÉPARATION EUROPEEN (Préparation de la conférence, Réceptions et Déplacements) Déplacements)	7.500,00 €
PROGRAMME (COUVERTURE CULTURELLE (Fournitures de Petit Equipement, Fournitures scolaires, Transports et Déplacements, Réceptions Intélocutions, Bourses)	10.000,00 €

LYSILL - DLS BLOUX-ORTE - ATELIERE PLUMES ET STAGES INTENSIFS (Fonctionnaires Sociétés et Rémunérations d'intervenants / Ingénieurs experts)	5 000.00 €
INSTITUT DES BLOUX-ORTE - COURSE PRÉPARATOIRE (Communes scolaires, Prestations directes)	8 000.00 €
BASES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES (Fonctionnaires FCH Bourgeois, Fonctionnaires Sociétés, Rémunérations d'intervenants, Rémunérations des Ingénieurs)	16 000.00 €
KANTILRE - Contributions Sociales, Transports, Réceptions, Rémunérations d'intervenants, Bourses; dont 10 000.00 € au programme de formation à l'école des Politiciens	20 000.00 €
FIGURON LI INTILPRILARLA - LSI (Fournisseurs de Services, Rémunérations d'intervenants, Bourses, Bourses) 10 000.00 € ET 60 000.00 € (Contractual)	70 000.00 €
AMORTISSEMENT ET FRAIS COMPTABLES (Amortissements, Intérêts Moraux, Honoraires, Frais Bancaires) 100 000.00 € AMORTISSEMENT ET 4 100.00 € FRAIS COMPTABLES	104 100.00 €
<b>DEPENSES TAXE D'APPRENTISSAGE</b>	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 717 066.00 €</b>

#### Eggs Masse Salariale :

La masse salariale pour 2018 s'élève à 6 717 066.00 € (hors charges sociales et cotisations) et s'élève à 6 717 066.00 € (hors charges sociales et cotisations) et s'élève à 6 717 066.00 € (hors charges sociales et cotisations). Cette hausse technique est essentiellement liée au GVT (GVT moyen 2012 - 2018 7.66%), l'augmentation de la prime des cadres supérieurs budgétaires du PPR (- 35 000.15€ en 2018) et l'ajout de charges liées aux services sociaux à la suite.





Les provisions de dépenses sont les suivantes :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporeelles : 20 000,00 €. Les immobilisations incorporeelles comprennent les frais d'établissement, les droits en vue des réalisations, l'investissement public, les subventions en équipement versées, les licences de logiciels informatiques, brevets, brevets, marques et procédés, droits et avantages similaires.

Chapitre 21 – Immobilisations corporeelles : 88 100,00 €. Les immobilisations corporeelles se composent des choses matérielles s'exerçant un droit de propriété (terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillage industriels.)

- Chapitre 23 – Travaux effectués en cours : 51 000,00 €. Ce chapitre englobe les dépenses relatives aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice.

• Les travaux d'investissement effectués en 2018:

Un plan d'investissement pluriannuel d'un montant total de 750 000 € a été initié en 2018. Celui-ci vise à moderniser les équipements des bases techniques, à remplacer le matériel informatique âgé obsolète et à fournir des outils pédagogiques adaptés aux besoins des étudiants. Au 31 décembre 2019, le montant des investissements s'élevait à 245 000€.